

Pénurie de personnels : Jean Castex au chevet du secteur du handicap



La secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, Sophie Cluzel, et le Premier ministre, Jean Castex, le 8 novembre, en visite dans une MAS à Châtenay-Malabry. - © Capture d'écran

Pour pallier le manque d'effectifs dans les structures "handicap", le Premier ministre a présenté, le 8 novembre, plusieurs mesures visant à renforcer l'attractivité des métiers de soignants. Et promis l'organisation de la conférence des métiers de l'accompagnement avant la mi-janvier.

Enfin ! Alors que les acteurs du handicap alertent depuis plusieurs mois sur la pénurie de professionnels dans les structures, le Premier ministre, en déplacement, le 8 novembre, dans une maison d'accueil spécialisée (MAS) des Hauts-de-Seine (92), a annoncé plusieurs décisions pour enrayer ce phénomène.

« Je tiens ici, par ma venue, à le dire solennellement : le gouvernement prend la mesure de cette situation et mon travail en tant que chef du gouvernement, c'est de trouver les solutions les plus justes et les plus opérationnelles pour faire face à cette situation » , a-t-il ainsi déclaré.

Revalorisation au 1er novembre

Il a d'abord présenté « deux décisions concrètes » en direction des soignants des établissements et services médico-sociaux (ESMS) privés. La première vise à anticiper, au 1er novembre 2021, la revalorisation de 183 euros initialement prévue [au 1er janvier 2022](#) par l'accord dit « [Laforcade](#) » pour ceux qui exercent dans les structures financées par l'Assurance maladie.

Pour rappel, sont concernés une dizaine de métiers du soin (aides-soignants, infirmiers, orthophonistes, psychomotriciens) ainsi que les aides médico-psychologiques, les auxiliaires de vie sociale et les accompagnants éducatifs et sociaux.



Inégalités de traitement

La deuxième annonce prévoit d'appliquer cette même revalorisation aux soignants qui relèvent des foyers et établissements du handicap à la charge des départements. « Il n'est en effet pas concevable de conserver ces inégalités de traitement entre deux soignants exerçant le même métier sous prétexte que l'un travaille dans une structure financée par l'Assurance maladie et que l'autre travaille dans une structure financée par le département », a-t-il reconnu.

Au total, cette mesure devrait concerner plus de 20 000 professionnels, a-t-il indiqué, précisant que l'État s'engagerait à compenser « intégralement » ces dépenses auprès des conseils départementaux.

Ces deux mesures doivent faire l'objet d'amendements au projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2022, actuellement examiné au Sénat.

Métiers de l'accompagnement

Concernant les autres professionnels, il a promis que la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social, prévue par l'accord Laforcade, aura lieu d'ici le 15 janvier 2022 « au plus tard ». Cette rencontre, qui rassemblera les financeurs et les partenaires sociaux, « doit nous permettre de dessiner un calendrier partagé permettant de concilier des premières avancées rapides et l'engagement d'un travail de fond et dans la durée », a-t-il indiqué.

Négociations dans la Bass

Parmi les sujets qui seront sur la table figure notamment la modernisation « des règles » permettant de rendre les métiers de l'accompagnement plus attractifs. Le Premier ministre a ainsi appelé au lancement de négociations dans la branche associative sanitaire et sociale (Bass) pour lever les obstacles à cette attractivité (grilles salariales obsolètes, règles différentes selon les conventions collectives).

Pour mémoire, la Fehap et Nexem ont récemment [annoncé](#) s'apprêter à lancer les discussions pour créer une convention collective unique dans la branche.

Denis Piveteau en renfort

En parallèle, Jean Castex a demandé à Denis Piveteau, conseiller d'État et fin connaisseur de ce secteur, de « mener une réflexion plus globale » afin de « redonner du sens et des perspectives aux métiers dans les établissements et les services alors que le secteur est traversé par d'importantes transformations pour répondre au plus près des aspirations des personnes ».

Il s'agit de « trouver les voies pour l'accompagnement des professionnels dans ces transformations », a précisé Jean Castex, ajoutant que ces travaux pourront être partagés lors de la conférence des métiers.

Cellule d'appui RH

En attendant les résultats de ces chantiers, le gouvernement mise sur plusieurs actions pour trouver des personnels rapidement. Il va notamment demander aux agences régionales de santé (ARS) de monter une cellule exceptionnelle d'appui



RH pour recueillir les besoins des établissements en difficulté et les accompagner dans la recherche de solutions (y compris en organisant la solidarité entre structures ou la mobilisation des infirmières libérales).

Par ailleurs, les agences Pôle emploi vont être mobilisées afin d'identifier les viviers de professionnels et proposer des formations courtes qualifiantes.

Enfin, une campagne de communication sera lancée pour attirer de nouveaux professionnels vers ce secteur.

La mobilisation va se poursuivre, prévient [Paralysie cérébrale France](#)

« Tout n'est pas réglé », pour [Jacky Vagnoni](#), président de la fédération [Paralysie cérébrale France](#). S'il « prend acte avec satisfaction » des annonces de Jean Castex en faveur de l'attractivité des métiers du handicap, il rappelle « qu'il aura fallu attendre plus d'un an et demi pour que des mesures de simple équité et de () justice soient prises ».

« Nous poursuivrons nos actions pour un "Séjour pour tous !" et une véritable revalorisation sur le long terme des carrières et des salaires de tous nos collaborateurs (personnels éducatifs, administratifs, services généraux, encadrement,) », prévient-il, rappelant que « les dégâts dans les ESMS sont considérables avec des démissions en cascade qui ont affaibli la qualité de l'accompagnement ».

[Visualiser l'article](#)

